

# Le P'tit Finésien

## Mairie

Tél. : 02.99.69.70.52 - Fax : 02.99.69.66.25

Courriel : feins@orange.fr

Site Internet : www.feins.fr

## Ouverture

Lundi, Mardi, Jeudi : 8h30 - 12h

Mercredi : 8h30 - 12h et 13h30 - 16h30

Samedi : 9h - 11h30

## Permanences

Maire & Adjointes : sur rendez-vous



## Services d'urgence

Médecin de garde - SAMU : 15 – Pompiers : 18 – Gendarmerie : 17

## Services de garde

### Pharmacies :

Composer le 32 37 Service payant (0.24 cts la mn d'un poste fixe)

### Vétérinaires :

Cabinet vétérinaire Sens de Bretagne - Tél. : 02.99.39.51.26



## INFORMATIONS COMMUNALES ET GÉNÉRALES

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Vendredi 27 mars 2015

## MAIRIE

### CENTENAIRE 14-18

## Exposition

14 - 18

Le Front, l'Arrière,  
la Mémoire

Jusqu'au 14 mars 2015 inclus, vous pouvez découvrir, dans les locaux de la Mairie, l'exposition sur le thème « 14-18 : le front, l'Arrière, la Mémoire » ; les visites pourront s'effectuer aux heures habituelles d'ouverture au public.

Deux horaires spécifiques supplémentaires seront également offerts :

- **Dimanche 8 mars de 10 h à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30,**
- **Vendredi 13 mars de 20 h à 23 h.**



Archives et patrimoine  
d'Ille-et-Vilaine

Exposition gracieusement mise à disposition par le Conseil Général d'Ille et Vilaine, Direction des Archives Départementales.

## ELECTIONS DEPARTEMENTALES

### Elections les 22 et 29 mars 2015 : des nouveaux conseillers départementaux

Les 22 et 29 mars, les Breilliens voteront pour élire leurs conseillers départementaux (nouvelle dénomination des conseillers généraux) qui siègeront au Département.

**De nouveaux cantons, des binômes et un renouvellement complet**

Première nouveauté : l'Ille-et-Vilaine compte désormais 27 cantons (et non plus 53), redessinés pour garantir un certain équilibre démographique d'un canton à l'autre à l'échelle du département.

Deuxième nouveauté : chaque citoyen votera pour un binôme composé d'un homme et d'une femme afin d'instaurer une parité stricte, et leurs suppléants (un homme et une femme). Les bulletins de vote comporteront donc 4 noms au total. La conseillère et le conseiller du canton seront élus solidairement (on ne pourra pas panacher entre les différents binômes qui se présenteront). Toute modification des noms ou tout nom rayé conduira à la nullité du bulletin.



Troisième nouveauté : l'assemblée départementale est entièrement renouvelée (lors des scrutins précédents l'assemblée était renouvelée par moitié tous les trois ans). En Ille-et-Vilaine, il y aura désormais 54 conseillers départementaux (contre 53 aujourd'hui) élus pour un mandat de 6 ans.

L'assemblée qui dirige le département prend officiellement le nom de Conseil départemental (en remplacement de « Conseil général »). Le nom d'usage, « Département », restera couramment utilisé.

Son président sera élu par ses pairs lors de la séance d'installation de l'assemblée, le jeudi 2 avril 2015 à Rennes.

## DETECTEURS DE FUMEE

Obligatoire à compter du 8 mars 2015, **le détecteur de fumée vous alerte** d'un début d'incendie grâce à l'émission d'un signal sonore, **il vous réveille** si le feu se déclare pendant votre sommeil et **il vous permet de réagir** dès le début de l'incendie !  
Lors de son achat, vérifiez bien qu'il est conforme à la norme EN 14604 (inscrit sur le détecteur et sur son emballage), le sigle CE doit être visible sur l'emballage du détecteur.

**Préférez ceux qui possèdent la mention NF.**

Pour tous renseignements supplémentaires, rendez-vous sur le site :

[http://www.territoires.gouv.fr/detecteurdefumee?id\\_courant=2261](http://www.territoires.gouv.fr/detecteurdefumee?id_courant=2261)



## INFOS DIVERSES

### ARCHITECTE CONSEIL

Une permanence de l'architecte conseil, Mr Yves-Michel FRESNEAU, aura lieu le

**Jeudi 19 mars 2015 le matin.**



Les rendez-vous doivent être pris auprès de la Communauté de Communes du Pays d'Aubigné.

Tél. : **02 99 55 20 23.**

### MISSION LOCALE

Permanence de St AUBIN d'AUBIGNE

Place des Halles – 02 99 55 42 42

Les mardis 10 et 24 mars de 14 h à 17 h

Les mercredis 4, 11, 18 et 25 mars de 9 h à 12 h

Les jeudis 5 et 19 mars de 9 h à 12 h



Permanence de MONTREUIL sur ILLE

19 Avenue Alexis Rey – 02 99 55 42 42

Les vendredis 13 et 27 mars de 9 h à 12 h

Permanence de SENS de BRETAGNE

9 Place de la Mairie – 02 99 39 51 33

Les jeudis 5 et 19 mars de 14 h à 17 h

### CLIC d'ILLE et VILAINE



**VIVRE ET VIEILLIR, ENSEMBLE, AUJOURD'HUI**

**Y PENSER MAINTENANT POUR MIEUX VIVRE DEMAIN**

A tout âge la perte d'autonomie nous concerne tous, mieux l'accompagner est notre préoccupation, pour y parvenir nous vous invitons à rencontrer et venir discuter avec les acteurs du territoire (Elus, professionnels, citoyens)

**JEUDI 12 MARS 2015 à 18h00 à LA MEZIERE, Salle Emile Caron - Place de l'hôtel de ville**

Pour faire de cette rencontre un moment convivial et participatif un verre de l'amitié sera offert.

#### Renseignements :

**CLIC - 14 rue de Chasné – Espace Triskell 35 250 SAINT AUBIN D'AUBIGNE**

Tel : 02.23.37.13.99

### BASSIN VERSANT de l'ILLE et de l'ILLET

**Dimanche 29 mars de 14 h à 15 h 30**

Balade commentée à l'étang de Boulet (AQUABIO) : éléments de faune et flore et présentation des actions du bassin versant de l'Ille et de l'Illet.

Infos : Fanny DUBEAU au 02 99 55 27 71 ou [www.bvii.fr](http://www.bvii.fr)

**Du 23 au 29 mars**

Exposition « Jardiner au naturel » à la Mairie (aux heures habituelles d'ouverture de la Mairie).



### NOCT'EN BULLES



L'association théâtrale "Les Noc 't en bulles" de FEINS présente la pièce en 4 actes :

"L'HÉRITAGE DIABOLIQUE DE TATA ODETTE"

Les représentations de cette comédie sont données les :

Les vendredis 6 et 13 mars à 20h30,

Les samedis 7 et 14 mars à 20h30,

Les dimanches 8 et 15 mars à 14h30

**Salle des Fêtes à FEINS**

**Réservations au n° 06 77 22 16 66**

### ACCA

Remise des tableaux de chasse saison 2014-2015 le

**Samedi 07 mars 2015 de 10h00 à 12h00**

Salle du conseil municipal à la Mairie de FEINS. Les tableaux "Bécasse" pourront être restitués en même temps et seront transmis à la FDC 35 groupés, à l'issue.

Repas annuel des chasseurs

**Samedi 28 mars 2015**

**à la salle des fêtes à 19h30.**

Les réservations sont à faire auprès du **Bar du Centre** ou auprès des membres du conseil d'administration de l'association de chasse. **Attention**, nombre de places limité !!!



### APE Récré pour Tous

**Carna'Pâques**

**Organisé par l'APE Récré Pour Tous**



La poule, le lapin et les cloches se disputent le gros œuf de Pâques depuis toujours ! Le vieux sage de l'étang, exaspéré, a cadenassé l'œuf, puis à mis les clefs dans sa boîte magique, fermée par 8 formules magiques... mais le vieux sage est vieux... sa mémoire fait défaut !

Et le voilà bien embêté, Pâques arrive et il a besoin d'aide pour retrouver les formules magiques, que l'on ne peut trouver que dans un autre monde, celui du pays imaginaire... Il ouvrira donc une faille spatio-temporelle :

**Le Lundi 6 avril 2015 – 15h**

**A l'étang du Boulet**

Pour traverser cette faille dans le monde imaginaire, il faut être déguisé... bien entendu... Plus en savoir plus sur l'événement et l'APE : <https://aperecrepourtous.wordpress.com/>

### Association Jumelage ESKELL WEST

**Jumelage FEINS-BIGFORK (Montana – USA)**

Prochaine réunion

**Mardi 24 mars à 20 h 30**

Salle du Conseil de la Mairie

Pour découvrir le site de Bigfork :

<http://www.bigfork.org/contents/view/bigfork-montana-chamber>





## PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2015

Le trente janvier deux mil quinze, à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain FOUGLÉ, Maire.

**Présents** : M. FOUGLÉ Alain, M. HONORÉ Jean-Yves, M. ORY Jean, M. ROBERT Jean-Pierre, Mme BOYER Pia, Mme NOLLET-LE BOHEC Inès, M. FAUTREZ Rodrigue, M. PORCHER Henri, Mme COUILLET Floriane, M. BODINAUD Stéphane, Mme PATRAT Annick, M. BURGOT Michel, Mme HUET Rachel, Mme LEGRY Christelle.

Absent excusé : M. BRÉAL Loïc donne pouvoir à M. ORY Jean

**Secrétaire de séance** : Mme Christèle LEGRY

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil municipal ouverte à 20h00.

### Approbation du compte rendu de Conseil municipal.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 19 décembre 2015.

### I – CDG35 : CONVENTION GÉNÉRALE D'UTILISATION DES MISSIONS FACULTATIVES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le Centre de gestion met à disposition des collectivités et établissements de chacun des départements, des services et des savoir-faire.

Dans leur ressort, les centres de gestion assurent des missions obligatoires et facultatives définies aux articles 23 à 26 - 1 de la loi n° 84 - 53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Dans un esprit collaboratif, les collectivités d'Ille et Vilaine affiliées à titre obligatoire ou volontaire ont confié au CDG un certain nombre de missions facultatives permettant une mutualisation des compétences et des moyens. Le partenariat ainsi développé offre la possibilité aux collectivités de pouvoir recourir à l'expertise d'un tiers de confiance. Certaines missions facultatives faisant l'objet de tarifs sont proposées à l'ensemble des collectivités affiliées ou adhérentes au socle indivisible de missions prévu par la loi du 12 mars 2012. D'autres missions constituent le prolongement des missions obligatoires assurées pour les collectivités affiliées et sont financées par une cotisation additionnelle.

Dans ce cadre, le centre de gestion propose aux collectivités l'accès aux missions facultatives par le biais d'une convention. Cette convention générale d'utilisation des missions facultatives du centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Ille et Vilaine définit les conditions d'utilisation des missions facultatives proposées par le CDG35. L'acceptation par la collectivité de ces conditions utilisation lui ouvre l'accès à l'ensemble des missions facultatives mise en place par le CDG35.

Monsieur le Maire propose également la sollicitation du CDG35 pour la mission « Médecine préventive ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal accepte la présente convention et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention générale et la demande de mission facultative « Médecine préventive ».

### II – CDG 35 : RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le contrat d'assurance des risques statutaires du personnel conclu avec la CNP Assurances arrive à échéance le 31 décembre 2015.

Vu la loi n°84 - 53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment l'article 26,

Vu le décret n°86 - 552 du 14 mars 1986 pris pour application de l'article 26 de la loi n°84 - 53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités territoriales et établissements territoriaux,

Vu le décret n°85 - 643 du 26 janvier 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion,

Vu le décret n°98 - 111 du 27 janvier 1998, par lequel les contrats d'assurance sont soumis aux dispositions du Code des Marchés Publics, dont la réglementation impose une mise en concurrence périodique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de mandater le centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour mettre en œuvre les procédures de mise en concurrence des entreprises d'assurances agréées, pour son compte, en vue de souscrire un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel.

Les risques à couvrir concernent :

-Les agents stagiaires et titulaires affiliés à la CNRACL,  
-Les agents stagiaires et titulaires non affiliés à la CNRACL et les agents non titulaires.  
La collectivité s'engage à fournir au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, en tant que de besoin, les éléments nécessaires à la détermination de la prime d'assurance.

### III – URBANISME : DROIT AUX SOLS (ADS)

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal des dispositions de La loi «ALUR» (Accès Logement et Urbanisme Rénové) dite loi Duflot. Cette loi promulguée le 24 mars 2014 dispose que les communes de moins de 10 000 habitants, membres d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) regroupant au moins 10 000 habitants, ne pourront plus bénéficier à compter du 1er juillet 2015 de la mise à disposition gratuite des services de l'État pour l'étude technique des demandes d'Autorisation du Droit des Sols (ADS = instruction des permis de construire, déclaration préalable ...etc...). Ainsi, à partir du 1er juillet 2015, soit les communes concernées deviennent autonomes dans la gestion de leurs ADS (instruction, rédaction...), soit les intercommunalités accompagnent ces dernières dans le cadre d'un transfert de compétence ou dans le cadre d'une mutualisation de services.

La communauté de communes du Pays d'Aubigné, lors de sa séance 17 décembre 2014, a proposé le principe de création d'un service mutualisé d'instruction des demandes d'ADS. Chaque commune du Pays d'Aubigné doit délibérer sur la mise en œuvre et l'adhésion à un ce service.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal est favorable à la création d'un service mutualisé d'instruction des demandes d'ADS au sein de la communauté de communes du Pays d'Aubigné.

### IV – SDE 35 : CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES

Monsieur Jean-Yves HONORÉ adjoint au Maire, fait part aux membres du Conseil municipal d'une nécessité de la mise en concurrence de leur fournisseur d'électricité dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour les tarifs supérieurs à 36KVA (tarifs jaunes et verts) dans le cadre de l'ouverture des marchés de l'énergie imposée aux collectivités. A cet effet, le Syndicat Départemental d'Énergie 35 crée un groupement de commandes de fourniture d'électricité. Les collectivités d'Ille et Vilaine intéressées sont invitées à rejoindre ce groupement avant le **20 février 2015**. Ce groupement de commandes vise à obtenir des offres compétitives en mutualisant les besoins. Il déchargera les adhérents des procédures d'appel d'offres et de notification des marchés. Chaque adhérent paiera l'électricité qu'il aura consommée, sur la base des prix négociés dans l'appel d'offre global.

Contexte local

Conformément à ses statuts, le Syndicat Départemental d'Énergie 35 est habilité à être coordonnateur de groupement de commandes.

Pour répondre aux obligations de l'ouverture du marché de l'électricité et dans une optique d'optimisation de la commande publique, le comité syndical du SDE 35, réuni le 18 novembre 2014, a décidé de constituer un groupement de commandes pour l'achat d'électricité.

Le comité syndical du SDE35, réuni le 9 décembre 2014 a validé la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération.

Celle-ci a une durée permanente. La commission d'appel d'offres est celle du SDE35, coordonnateur du groupement, chargé de la passation des marchés d'achat d'électricité.

L'exécution des marchés est assurée par la commune de Feins.

Contexte réglementaire

Vu la loi du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,

Vu le code des marchés publics et notamment son article 8,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N° Com\_2014/11 – 18/07 prise par le comité syndical du SDE35 le 18 novembre 2014, décidant de la création d'un groupement de commandes de fourniture d'électricité,

Vu la délibération N° Com\_2014/12 – 09/06 prise par le comité syndical du SDE35 le 9 décembre 2014 approuvant la convention constitutive du groupement de commandes de fourniture d'électricité,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes de fournitures d'électricité du SDE 35 annexée à la présente délibération.

En considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Feins d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide

D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes de fournitures d'électricité, annexée à la présente délibération,

D'autoriser l'adhésion de la commune au groupement de commandes de fournitures d'électricité,

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement,

D'autoriser le représentant du coordinateur à signer les marchés et accords-cadres issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Feins.

## V – AMENDE DE POLICE

Monsieur Jean-Yves HONORÉ, 1er Maire adjoint fait part aux membres du Conseil municipal que la répartition du produit des amendes de police est régie par les articles R 2234 – 10, 11 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales. La répartition du produit des amendes de police est faite par le Conseil général qui arrête la liste des bénéficiaires et le montant des attributions à verser en fonction de l'urgence et du coût des opérations à réaliser (article R 2334 - 11).

Monsieur Jean-Yves HONORÉ, 1<sup>er</sup> Maire adjoint propose aux membres du Conseil municipal une demande de subvention au titre de la répartition des amendes de police pour les opérations répondant à une préoccupation de sécurité routière.

- pour les aménagements :

- Limitation de vitesse aux entrées d'agglomération sur la RD12/RD20 par plateaux ralentisseurs,
- Panneaux indicateurs,
- Marquage au sol,
- Radar pédagogique,
- Sécurisation de cheminement piéton rue de Marcillé,
- Création de passage piéton.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la demande de subvention au titre de la répartition des amendes de police pour les opérations répondant à une préoccupation de sécurité routière citée ci-dessus qui sera accompagnée des devis hors taxe, celle-ci devant être sollicitée avant le 31 janvier 2015.

## VI – EMPRUNTS DE LA COMMUNE

### DEMANDE DE FINANCEMENT EMPRUNT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une offre de prêt a été présentée par l'organisme financier La Banque Postale :

- pour un montant de **612 723,10 €**
- pour une durée de **18 ans**,
- à un taux fixe de **1,92 %**,
- avec une périodicité trimestrielle,
- à échéance dégressive.

La première échéance sera le 01 juillet 2015.

*Ce financement sera inscrit au budget prévisionnel 2015 de la commune.*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'offre de prêt présentée par l'organisme financier La Banque Postale aux conditions citées ci-dessus et autorise le Maire à signer la demande de financement et tous documents relatifs à cette affaire.

*Ce financement sera inscrit au budget prévisionnel 2015 de la commune.*

### Remboursement anticipé

Monsieur le Maire fait aux membres du Conseil municipal qu'une demande de renégociation/négociation de prêts a été sollicitée auprès des organismes financiers.

Compte tenu qu'il n'a pas été possible de renégocier les emprunts ci-dessus auprès de l'organisme Crédit agricole, une demande de remboursement anticipé a été sollicitée au 01/03/2015.

Le décompte se présente comme suit :

	Emprunt 1	Emprunt 2
MONTANT DE L'EMPRUNT	550 000,00 €	160 000,00 €
N° emprunt	00030102807	70003504830
Date de souscription	17/06/2009	13/07/2006
Durée	25 ans	25 ans
Taux fixe	4,88	4,40
Capital restant du	454 129,37 €	116 532,23 €
Intérêt normaux	9 957,00 €	266,91 €
Indemnité financière	22 161,51 €	5 127,42 €
Indemnité de gestion	3 693,59 €	854,57 €
Soit un total de	489 941,97 €	122 781,13 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le remboursement anticipé et autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

L'opération sera comptabilisée après le vote du Budget prévisionnel 2015 de la commune. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2015.

## VII – TERRAIN MULTISPORT

### SUBVENTION DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal d'une demande de subvention au titre de la DETR dans le cadre de la création d'un terrain multisport. Cette subvention doit être sollicitée au plus tard le 31 janvier 2015 (date butoir pour la remise de dossier).

Le plan de financement prévisionnel se décompose comme suit :

Montant en Euros hors taxe

DEPENSES	montant	RECETTES	montant
TERRASSEMENT AMENAGEMENT	11 168,08€	DETR 30 %	17 688,30 €
ENROBE	7 986,40 €	CONTRAT de TERRITOIRE 30 % de 55 000€	16 500,00 €
FOURNITURE TERRAIN	21 510,00 €	AUTOFINANCEMENT	24 772,70 €
POSE EQUIPEMENT	6 075,00 €		
GAZON SYNTHETIQUE	8 814,00 €		
PEINTURE MARQUAGE	407,52€		
BORDURES	3000,00€		
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>58 961,00 €</b>	<b>TOTAL H.T.</b>	<b>58 961,00 €</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus, s'engage à solliciter la demande de subvention au titre de la DETR « Dotation d'équipement des Territoires ruraux » et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

### CONTRAT DE TERRITOIRE

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que dans le cadre du contrat de territoire, la collectivité peut solliciter une subvention à hauteur de 16 500,00 € (30% d'un montant de dépense de 55 000€), dans le cadre de la création d'un terrain multisport.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, s'engage à solliciter la demande de subvention au titre du contrat de territoire et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

## VIII – ASSURANCE DE LA COMMUNE : DOMMAGES OUVRAGES – PROTECTION JURIDIQUE

### DOMMAGES OUVRAGES

Monsieur le Maire fait aux membres du Conseil municipal que la collectivité est en attente d'une proposition tarifaire sollicitée auprès d'une compagnie d'assurance. Ce point sera revu ultérieurement.

### PROTECTION JURIDIQUE

Monsieur le Maire fait aux membres du Conseil municipal que la collectivité est en attente d'une proposition tarifaire sollicitée auprès d'une compagnie d'assurance. Ce point sera revu ultérieurement.

## IX – ALSH : CONVENTION : FAMILLES RURALES /ANDOUILLE NEUVILLE – CONVENTION AVEC MONTREUIL SUR ILLE

### FAMILLES RURALES /ANDOUILLE NEUVILLE

Monsieur Jean-Pierre ROBERT, 3ème Adjoint au Maire fait part aux membres du Conseil municipal qu'une convention d'objectifs et de partenariat pour l'année 2015 est proposée entre la collectivité de Feins et l'association Familles rurales

du Pays d'Aubigné. Elle a vocation de proposer aux familles des activités et des services répondant à leurs besoins et facilitant leur vie quotidienne.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider la convention d'objectifs et de partenariat pour l'année 2015 conclue entre la collectivité de Feins et l'association Familles rurales du Pays d'Aubigné.

### **CONVENTION AVEC SENS DE BRETAGNE – DINGE - MONTREUIL SUR ILLE**

Monsieur Jean-Pierre ROBERT, 3ème Adjoint au Maire fait part aux membres du Conseil municipal qu'une convention de partenariat pour l'année 2015 est proposée entre la collectivité de Feins et la collectivité de Montreuil sur Ille. Elle a vocation de proposer aux familles des services d'accueil de loisirs sans hébergement durant les petites vacances scolaires (Toussaint – février et Pâques) réservés aux enfants scolarisés à Feins sous réserve de négociation de tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la convention de partenariat pour l'année 2015 conclue entre la collectivité de Feins et la collectivité de Montreuil sur Ille.

## **X – QUESTIONS DIVERSES**

### **Services techniques**

Monsieur Jean ORY, 2ème Adjoint au Maire fait part aux membres du Conseil municipal d'un projet d'achat de véhicule pour les services techniques. Le véhicule FIAT Fiorino immatriculé 1275 ZX35 est vétuste et sera repris par le fournisseur. Plusieurs offres ont été fournies par divers fournisseurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer un budget maximum de 8000,00 €TTC pour l'achat du véhicule quel que soit le choix du modèle à l'opération 131, et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

### **OCSPAC**

M. BODINAUD a présenté un bilan mi saison établi par l'office des sports.

Le programme des animations sportives des vacances de février 2015 est disponible sur le site <http://www.ocspac.com/>.

Les journées sont prévues du lundi 9 février au vendredi 20 février 2015. Ces animations s'adressent aux enfants de 10 à 16 ans avec un programme très varié.

### **Théâtre**

La compagnie théâtrale « les flagrants délires » présente une comédie de Laurent BAFFIE intitulée Toc Toc le samedi 28 février 2015 à Gahard, salle Émeraude.

### **Exposition 14 - 18 Le Front, l'Arrière, la Mémoire**

L'exposition centenaire Guerre de 14 – 18 sera exposée du 25 février 2015 au samedi 14 mars 2015 à Feins dans les locaux de la mairie.

Deux ouvertures exceptionnelles auront lieu :

- le dimanche 8 mars de 10h00 à 12h30 et de 14h30 à 17h30
- le vendredi 13 mars de 20h00 à 23h00.

### **Conseil municipal des Jeunes**

Monsieur Jean-Pierre ROBERT, 3ème Adjoint au Maire propose aux membres du Conseil municipal la création d'un Conseil municipal des jeunes (CMJ) pour les enfants résidant à Feins et fréquentant l'école primaire (du CE1 au CM2) et le collège (6ème et 5ème).

Ce conseil permettrait

#### **Aux jeunes :**

- de s'exprimer sur la vie de leur commune,
- d'acquérir un apprentissage actif de la démocratie,

#### **Aux adultes :**

- d'être à l'écoute des souhaits et des propositions des jeunes.

### **Expropriation**

Suite à la décision du tribunal administratif de Rennes en date du 26 décembre 2014, la commune a décidé de diligenter une procédure devant la cour administrative d'appel de Nantes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 06 minutes



Du 19 au 25 mars 2015

## Communiqué de presse

Quatre associations de personnes en situation de handicap s'unissent pour organiser l'opération Les Brioches de l'amitié du 19 au 25 mars 2015

Les Brioches de l'Amitié, c'est :

- Une forte mobilisation des bénévoles, des familles et des personnes en situation de handicap
- Des projets associatifs financés grâce à vos dons
- L'expression d'une solidarité départementale
- Une action inter associative

2 000 personnes n'hésitent pas à mettre « la main à la pâte » : bénévoles ponctuels, retraités, associations locales. Un véritable réseau de solidarité se met en place sur le Département.

Durant une semaine, l'ensemble du département sera ainsi couvert par des bénévoles dans les centres commerciaux, sur les marchés ou à domicile...

Pour 4,50 € en échange d'une brioche,  
Soyez solidaires et gourmands !

**Contact organisations:**  
1 rue du Capitaine Dreyfus  
35136 ST JACQUES DE LA LANDE  
Valérie ROCHER : 02 99 50 67 40  
Portable : 06 10 20 95 94  
secretariat.admc35@gmail.com

**Contacts presse:**  
Stéphanie GUITTON : 02 99 86 17 41  
s.guitton@adapei35.asso.fr  
Ingrid VIRAMIA : 02 23 21 01 01  
ingrid\_viramia@handicap-services-35.fr



Association Départementale  
des Infirmités Motrices  
Cérébraux d'Ille-et-Vilaine  
1 rue du Capitaine Dreyfus  
35136 ST JACQUES DE LA  
LANDE  
02 99 50 67 40  
admc35@orange.fr



Adapei - Les papillons blancs  
d'Ille-et-Vilaine  
17 rue Kerautret Botmel  
CS 74429  
35044 RENNES CEDEX  
02 99 22 77 10  
siege@adapei35.asso.fr



Association des Paralysés  
de France  
40 rue Danton  
35700 RENNES  
02 99 84 28 68  
apf.35@wanadoo.fr



Handicap Services 35  
3 ZA Le Doulais  
35690 ACIGNE  
02 23 21 01 01  
association@handicap-  
services-35.fr

Mars 2015 - Numéro 50



## L'INFO SMICTOM

### TRANSFORMEZ VOS BRANCHES EN BROYAT

Lors de la Semaine pour les Alternatives aux Pesticides, le SMICTOM organise l'opération « Venez avec vos branches et repartez avec du broyat ! » le samedi 28 mars. Le broyat servira de paillis pour vos plantations. Il protège des variations de températures, limite l'apparition de mauvaises herbes, améliore la croissance et la santé des végétaux... C'est un procédé naturel qui permet un gain de temps et qui est très économique.

Rendez-vous à la déchèterie de Montreuil-sur-Ille entre 10h et 12h - 14h et 17h. Les branches de 2 à 8 cm de diamètre sont acceptées pour être broyées.



### PASSAGE A L'HEURE D'ÉTÉ EN DÉCHÈTERIES

A partir du 30 mars 2015, les déchèteries de Combourg, Montreuil-sur-Ille, Romillé et Tinténac passent à l'heure d'été. Elles fermeront leurs portes à 18h le soir au lieu de 17h.

### NOUVEAUTÉ CHEZ LES DEEE (Déchets d'Équipement Électroniques et Electroniques)

Les consignes de tri des Déchets d'Équipements Électroniques et Electroniques ont évolué.



Les objets ci-après sont à déposer dans le contenant des Petits Appareils en Mélange (PAM) :

- les équipements informatiques : disques durs, les cartes électroniques...
- les rallonges et câbles électriques,
- le petit électroménager : robot, sèche-cheveux, cafetière...
- l'électronique grand public : appareil photo, cigarette électronique, lecteur DVD, chaîne Hi-Fi, télécommande...
- la téléphonie,
- les jouets électriques,
- le matériel de bricolage et de jardinage,
- ...



SMICTOM d'Ille et Rance - La Lande - BP 24 - 35190 TINTÉNAC - Tél : 02.99.68.03.15 (du lundi au vendredi 13h-17h) Fax : 02.99.68.19.47  
Accueil bureau (9h-12h/13h-17h du lundi au vendredi, fermé le lundi matin) - www.smictom-tintenciac.fr - contact@smictom-tintenciac.fr



COVOITURAGE+



covoiturons-nous !



Saviez-vous qu'une personne en recherche d'emploi sur deux avait déjà refusé un emploi faute de moyen de transport ? (Source : Auxilia, 2013)

Covoiturage+ lance Ehop Solidaires. L'objectif : apporter une nouvelle solution de covoiturage pour les personnes en situation de retour vers l'emploi ou la formation.

Vous avez un véhicule, vous pouvez rendre service : sur le chemin du travail, lors de vos déplacements quotidiens ou ponctuels ! Aidez-nous à relever le défi en vous inscrivant en tant que conducteur solidaire, et offrons plus de 400 trajets pour avril 2015 !

Pourquoi ?

- Pour aider une personne à rejoindre un emploi ou une formation ;
- Parce que solidaire ne veut pas dire gratuit, et que le covoiturage (même ponctuel) permet de réduire ses frais de transport ;
- Parce que solidarité rime avec convivialité ;
- Parce que cela ne coûte rien et que cela peut apporter beaucoup.

C'est simple, et ça se passe ici : [www.ehop-solidaires.fr](http://www.ehop-solidaires.fr) (informations et inscription)

éhop  
solidaires!

**VENDS**

**2 Vélos Homme et Femme en l'état  
100 € les deux à débattre  
02 99 69 63 84**

**VENDS**

**C4 essence blanche 6 cv fiscaux  
Année 2014 – 3 000 km  
Prix : 13 000 €  
Libre de suite  
Tél : 06 08 40 34 87 – 02 99 69 69 78**

**VENDS**

**Store banne coffre BRUSTOR B50 entièrement fermé alu laqué blanc crème, toile acrylique Draclon  
Dickson coloris 6172  
Moteur Somfy  
Dim : 5 m x 2,50 m  
Etat neuf : 2 000 € à débattre  
02 99 69 63 84**

Vos annonces sont à déposer en Mairie pour le 25 de chaque mois au plus tard pour parution le début du mois suivant.

Dépôt légal :  
37

Directeur de la publication :  
Alain FOUGLÉ

Réalisation :  
Mairie de FEINS

Nombre d'exemplaires : 400